

premier degré option sports de glace : patinage de vitesse.

RNCP2723 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré sports de glace - patinage de vitesse exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant le support technique patinage de vitesse dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et initie tous publics à la pratique du patinage sur glace.

Il encadre les patineurs en compétition.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il organise et met en oeuvre des activités de découverte, d'initiation et d'animation de patinage sur glace pour tous publics.

Il entraîne et perfectionne les compétiteurs.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe à la structuration du club et à son fonctionnement.

Il collabore à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets d'animation, notamment sur les aspects techniques.

Il organise des actions de communication et de promotion des différentes activités du patinage sur glace.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Analyser les caractéristiques individuelles des publics, proposer des contenus adaptés, et ajuster ses interventions en fonction des besoins du pratiquant ou du groupe.

Accompagner les patineurs en compétition et prendre en charge la dimension technique et administrative des déplacements.

Conseiller les patineurs en compétition (échauffement, préparation physique et mentale, diététique).

Assurer les adaptations techniques nécessaires.

2

Animer des séances ayant pour objectif la découverte ou l'initiation à l'ensemble des activités du patinage.

Favoriser la découverte et l'acquisition des fondamentaux techniques individuels du patinage de vitesse.

Elaborer une planification annuelle d'entraînement individuel pour les compétiteurs.

Mettre en œuvre des séances de perfectionnement technique et d'entraînement pour des patineurs, pour tous les âges et niveaux de pratique visant le développement des capacités de motricité et de réalisation de gestes techniques propres à l'évolution sur la glace (appuis, glisse, position, prise d'élan, poussée, etc.).

Démontrer les fondamentaux techniques individuels en grande piste et courte piste.

Concevoir et animer une préparation spécifique hors glace.

Concevoir et expliciter des stratégies tactiques de course, individuelles ou collectives (relais) en fonction des adversaires et des potentialités des compétiteurs.

Détecter les patineurs présentant un potentiel de progression pour une pratique au niveau supérieur.

Appliquer les règles quotidiennes et d'urgence, en matière d'hygiène et de sécurité.

Maîtriser les aspects techniques d'entretien du matériel.

Appliquer les règlements sportifs et de notation du patinage.

Evaluer et analyser a posteriori le déroulement des courses pour optimiser l'entraînement.

3

Analyser la place et le fonctionnement de la patinoire dans son contexte local.

Situer la place de l'éducateur sportif dans le fonctionnement du club, en référence aux différents niveaux de responsabilité et de prise de décision.

Réaliser des tâches courantes de gestion administrative : compte rendus, prise de licence, etc.

Maîtriser les différentes procédures et formalités, internes au club ou spécifiques en application des directives ou règlements fédéraux.

Accompagner les dirigeants dans l'élaboration du projet associatif et sportif.

Organiser et mettre en œuvre un programme de stage et de déplacements en compétition.

Participer à la promotion du patinage de vitesse par des actions spécifiques au sein du club.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de patinage de vitesse
Animateur ou animateur sportif
Educateur territorial des APS (sur concours)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option sports de glace - patinage de vitesse, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.cidj.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2723/>